



### **AVIS PUBLIC**

Approbation du règlement no 428 visant à abroger le règlement numéro 364 pour retirer la citation d'un immeuble patrimonial pour la maison Dubé

Est donné par la soussignée, Manon Lévesque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

**QUE** lors de la réunion du 8 septembre 2026, le Conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté le Règlement numéro 428 intitulé « Règlement visant à abroger le règlement numéro 364 pour retirer la citation d'un immeuble patrimonial pour la maison Dubé ».

**QUE** toute personne peut prendre connaissance du règlement numéro 428 au bureau de la Municipalité de Saint-Pacôme situé au 7, rue Caron à Saint-Pacôme, durant les heures régulières d'ouverture.

**DONNÉ** à Saint-Pacôme, ce 10<sup>e</sup> jour de septembre 2026.

  
Manon Lévesque, directrice générale adjointe  
Et greffière-trésorière adjointe

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Approbation du règlement no 428

Je, soussignée, Manon Lévesque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public /**Approbation du règlement no 428** en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil (7, rue Caron, 201, boul. Bégin) et sur le site internet de la Municipalité [www.st-pacome.ca](http://www.st-pacome.ca) entre 10 h et 16 h 30, le 10<sup>e</sup> jour de septembre 2026.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce 10<sup>e</sup> jour de septembre 2026.

  
Manon Lévesque, directrice générale adjointe  
Et greffière-trésorière adjointe